



HOSPITA

L'assurance hospitalisation étendue,
dotée d'une grande flexibilité.

Jusqu'à 15%
de remise sur
les primes avec
BENEVITA

Attrayantes et tout confort.

Les assurances hospitalisation de SWICA.

Bénéficiez d'une liberté accrue dans le choix de votre hôpital et du médecin traitant, de plus de confort et d'un accès privilégié à une médecine de pointe en optant pour l'assurance hospitalisation HOSPITA DEMI-PRIVÉE, HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE, HOSPITA PRIVÉE ou HOSPITA FLEX PRIVÉE.

HOSPITA DEMI-PRIVÉE

- Division demi-privée
- Libre choix du médecin
- Confort d'une chambre à deux lits
- Couverture intégrale en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein
- Temps d'attente restreint en cas d'opération planifiable
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence

HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE

- Libre choix de la division (commune ou demi-privée) avant chaque hospitalisation
- Libre choix du médecin en division demi-privée
- Couverture intégrale en division commune ou demi-privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence
- **Participation aux coûts transparente et indexée à la division choisie:**
 - commune: aucune participation aux coûts
 - demi-privée: 300 francs par jour, max. 6 000 francs par an

HOSPITA PRIVÉE

- Division privée
- Libre choix du médecin
- Exclusivité d'une chambre individuelle
- Couverture intégrale en division privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein
- Temps d'attente restreint en cas d'opération planifiable
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence

HOSPITA FLEX PRIVÉE

- Libre choix de la division (commune, demi-privée ou privée) avant chaque hospitalisation
- Libre choix du médecin en division demi-privée et privée
- Couverture intégrale en division commune, demi-privée ou privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein
- Prestations complémentaires généreuses pour les cures thermales ou de convalescence
- **Participation aux coûts transparente et indexée à la division choisie:**
 - commune: aucune participation aux coûts
 - demi-privée: 300 francs par jour, max. 6 000 francs par an
 - privée: 400 francs par jour, max. 8 000 francs par an